

LE PETIT LIVRE DE L'ÉTRANGER · CHAPITRE 1.5

La demande d'autorisation pas à pas, et les risques de l'employeur

TransparenceRH

Toute activité lucrative d'une personne étrangère en Suisse demande une autorisation, quelle que soit sa durée, sauf les cas d'annonce prévus par les accords. C'est…

1 an	3 ans	20 000	0 jour
peine privative de liberté (intention)	cas graves et récidive	amende par négligence	de travail avant l'autorisation



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Tout étranger qui entend exercer en Suisse une activité lucrative doit être titulaire d'une autorisation, quelle que soit la durée de son séjour ; il doit la solliciter auprès de l'autorité compétente du lieu de travail envisagé (LEI 11 al. 1).



LA RÈGLE

À retenir

Est une activité lucrative toute activité salariée ou indépendante qui procure normalement un gain, **même gratuite** : stage, volontariat, apprentissage, au pair (LEI 11, OASA 1a).



LA RÈGLE

La règle clé

Stagiaire étranger non rémunéré : Activité lucrative : autorisation nécessaire (LEI 11 al. 2 ; OASA 1a)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Pas d'autorisation, pas de premier jour : l'employeur demande, vérifie et répond. »



LE PIÈGE

Le piège

Faire commencer la personne « en attendant la décision ». La demande ne vaut pas autorisation, sauf les cas d'annonce où la loi permet de commencer dès l'annonce (asile, procédure d'annonce UE/AELE).



LA BASE LÉGALE

Les références

LEI art. 11, 91, 115, 117, 122 ; OASA art. 1a, 22.



Le cas express

Un volontaire étranger non payé dans une association. Autorisation ?

✓ **Oui** LEI 11 al. 2 ; OASA 1a.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Identifier la nationalité et le titre.
- ☐ Déposer la demande au canton du lieu de travail.
- ☐ Joindre contrat et preuves.
- ☐ Attendre la décision.
- ☐ Copier le titre au dossier et suivre son échéance.

Base légale : LEI art. 11, 91, 115, 117, 122 ; OASA art. 1a, 22.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/etr-procedure.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.